

COMMUNIQUE DE LA FAMILLE DE JEAN MBOUNDJO (JAMBS AVENIR)

La famille du feu **Sénateur Jean MBOUNDJO**, Fondateur de la **Société JAMBS AVENIR SARL**, dont les intérêts sont aujourd'hui assurés par **ses ayants droits**, vient par le présent communiqué éclairer la lanterne de la communauté nationale et internationale à la suite des mouvements d'humeurs qui se sont déroulés il y'a quelques jours dans les localités de **KAMBELE et BATOURI** et qui ont émaillés les audiences publiques convoqués par le Ministre de l'Environnement, de la protection de la Nature et du Développement durable à travers la correspondance **N0014/C/MINEPDEP/SG/DPDD du 02 Juin 2025** et relatives à l'étude d'impact environnemental et social du projet d'exploitation de la petite mine d'or.

La famille MBOUNDJO tient tout d'abord a dénoncé avec la plus grande fermeté les discours de haines et les messages à forte connotation tribalistes véhiculés lors de cette campagne de sabotage ourdie par des personnes désormais bien identifiées, qui ont entrepris d'instrumentaliser des jeunes à des fins essentiellement individuelles et au détriment du bien commun de la population de Batouri.

La famille MBOUNDJO rappelle que la société JAMBS AVENIR SARL est un patrimoine familial appartenant bel et bien au feu **Sénateur MBOUNDJO JEAN, digne fils de la kadey**. Dans le cadre du projet de petite mine d'or de BATOURI, celle-ci a signé un partenariat technico-financier avec l'entreprise CODIAS dont le Président du Conseil d'Administration est **l'Honorable MVONDO ASSAM BONAVENTURE** qui a fait ses preuves en mettant en place la première petite mine industrielle du Cameroun.

Il se trouve, que le société JAMBS AVENIR SARL est là seule titulaire du permis de recherche valable pour Or et Substances Connexes, dénommé «Batouri » dans l'Arrondissement de Batouri, Département de la Kadey, Région de l'Est, suivant Arrêté N°AR000130/A/MINMIDT/SG/SDCM du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique pris en date du 15 Mai 2020 dument inscrit dans le Registre Spécial de la Conservation Minière sous le numéro 643, pour une superficie de 67 kilomètres carrés.

La famille MBOUNDJO précise que la Société JAMBS AVENIR SARL poursuivait sereinement ses activités jusqu'à ce que des sociétés s'installent illégalement sur son permis et exercent en toute

impunité. S'étant tournés vers la justice, celle-ci a obtenu gain de cause. Le 07 février 2024, le Tribunal de première instance de Batouri a rendu une ordonnance prescrivant l'arrêt des travaux d'extraction et d'exploitation minière sur le site du Permis de recherche n°643. Lesdites sociétés illégalement installées ont néanmoins relevé appel et la Cour d'Appel de l'Est statuant sur les mérites de cette voie de recours les a déboutées une fois de plus et les a en outre condamnées aux dépens suivant l'arrêt n°15/CIV/REF rendu le 22 mai 2024. Les appelants se sont pourvus en cassation et une fois de plus, **monsieur le Premier Président de la Cour Suprême a rendu l'ordonnance No 428 les déboutant définitivement en date du 13 août 2024.**

Depuis lors, nous assistons malheureusement à un bras de fer mené par des sociétés en tête desquelles ZHENGGUO Sarl appartenant à un expatrié du nom de WANG et Solidarité Minière de sieur DECONKA au mépris des décisions judiciaires et des institutions de la République. Les manifestations enregistrées au cours des derniers jours et les propos mensongers faisant croire que JAMBS AVENIR SARL en veut aux emplois précaires des populations s'inscrivent dans la continuité de cette défiance. Des propos inexacts comptent tenu du potentiel d'emplois estimé à 1000 emplois direct et 2000 emplois indirects de ce projet en phase d'installation.

L'objectif nombriliste de ces personnes s'écarte donc de la vérité et participe plutôt d'une tentative de faire du chantage au gouvernement et de se blanchir auprès de leurs partenaires financiers à qui certains ont vendu leurs autorisations artisanales, tout chose interdite par le Code Minier. Nous disposons à ce jour, tous les éléments qui démontrent à suffire que le mouvement d'humeur de BATOURI ne représente ni plus ni moins qu'un montage instrumentalisé par certains promoteurs de sociétés illégalement installées sur le Permis de Batouri et certains responsables politiques. Une situation qui déshonore la KADEY et la paix sociale au moment où notre pays se dirige vers une élection majeure.

Fort de ce qui précède, la famille MBOUNDJO, en droite ligne avec les valeurs de paix, de dialogue et de fraternité portées par le feu Sénateur MBOUNDJO JEAN et dont ont bénéficiés de manière constante et documenté, ses frères du monde politique, la jeunesse de Batouri et les entrepreneurs locaux, invite à l'apaisement fraternel dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Pour le compte de LA FAMILLE, représentant JAMBS AVENIR